

Numéro de dossier : 24086_AE0157_99123 Numéro de contrôle: VENTE_AE0157_152679		Commune : Castelnau-la-Chapelle
	RAPPORT DE VISITE VERIFICATION DE FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN DE L'INSTALLATION D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (ANC)	
	Le Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)	

Cette fiche est établie en fonction des éléments portés à la connaissance du technicien au moment de la visite. En cas de renseignements complémentaires, veuillez SVP prendre contact avec nos services au 05-53-28-19-03 / Céline FAURE : 06-07-95-30-57 / Sébastien DARSE : 07-72-13-41-54 / courriel : spanc@comcomdv.fr

Le pétitionnaire est informé qu'il peut consulter et télécharger le règlement de service sur le site : <http://domme-villefranche-du-perigord.fr>. Conformément aux dispositions de l'article 39 de la loi du 6 janvier 1978, dite "Loi Informatique et Libertés", l'utilisateur dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression sur les données personnelles communiquées, droit qu'il peut exercer en faisant une demande écrite par courrier à la Communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord.

VOLET 1 : INFORMATIONS GENERALES

> Propriétaire Monsieur GELTMEYER Peter		> Occupant (Propriétaire) Monsieur GELTMEYER Peter	
Adresse : ZOMERSTRAAT 21 B-9270 LAARNE (BELGIQUE)			
Tél. : 0032 475 49 48 68			
> Parcelle - Adresse Installation			
Section et Numéro : AE0157		Commune : 24250 Castelnau-la-Chapelle	
Adresse : La Treille Haute		Plusieurs références cadastrales : AE0234	
Date du contrôle : 02/05/2023		Technicien : Sébastien DARSE	
Conditions météo : Temps sec			
> Personne rencontrée			
Type de personne : Ami(e)		Nom : Mr DE LANDTSHEER Dirk	
> Avis			
Avis de la collectivité : Installation non conforme			
Délai en cas de demande de mise en conformité : 1 an (si vente)			

DERNIER RAPPORT DE VISITE

Nature : **DIAGNOSTIC**

Date : **18/10/2011**

Conclusion donnée : **Installation non conforme**

Observation(s) indiquée(s) : **Nettoyer le préfiltre. Mettre en place une ventilation secondaire avec extracteur et un dispositif de traitement aux normes actuelles.**

> VERIFICATIONS DES MODIFICATIONS INTERVENUES

- Réaménagement du terrain et aux abords de l'installation : **Non**
- Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport, Totalemment ? **Non**
- Réalisation des travaux notifiés dans le précédent rapport, Partiellement ? **Non**

> CARACTERISTIQUES DE L'IMMEUBLE

- Type d'habitation : **Habitation individuelle**
- Type de résidence (statut d'occupation) : **Résidence secondaire**
- Occupation de l'immeuble : **Intermittent**
- Année de construction du logement : **1985**
- Année de réalisation de la filière : **1985**
- Nombre d'habitants saisonniers : **2**
- Nombre de pièces principales : **5**
- Nombre de chambres : **4**
- Nombre d'équivalent habitant (EH) : **5**
- Nombre d'habitations raccordées à l'installation : **1**
- Durée d'occupation : **3 mois / an**

> CARACTERISTIQUES DU TERRAIN

> SITUATION

- Superficie totale de la propriété : **4376 m²**
- Superficie disponible pour l'installation : **150 m²**
- Terrain en zone inondable : **Non**
- Mode d'alimentation en eau potable : **Adduction publique**
- Présence captage eau privé (puits/forage) à proximité ? **Non**
- Terrain mitoyen - Présence captage eau privé (puits/forage) ? **Non**

> EAUX PLUVIALES

- Séparation des eaux pluviales et des eaux usées : **Oui**
- Quelle est la destination finale des eaux pluviales ? **Surface**

> ZONE A ENJEUX (conformément à l'article 4 de l'arrêté du 27 Avril 2012)

Enjeux Sanitaires

- Installation dans un périmètre de captage public pour un usage domestique dont l'arrêté préfectoral prévoit des prescriptions relatives à l'ANC ? **Non**
- Installation dans une zone identifiée par un profil de baignade ? **Non**

Enjeux Environnementaux

- Installation dans une zone identifiée par un SDAGE démontrant une contamination des masses d'eau par l'ANC [...] ? **Non**

> CONTRAINTES LIEES AU TERRAIN SUR L'INSTALLATION

- Pente du terrain : **> 10 %**

• Présence d'arbres gênants ? Non
• Circulation de véhicule ? Non
• Constructions existantes ? Non
• Nappe d'eau présente à moins d'un mètre du fond de fouille projeté (hors niveau exceptionnel des hautes eaux) ? Non

VOLET 2 : CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION

> DESCRIPTIF DE LA COLLECTE ET DU TRANSPORT DES EAUX USEES DOMESTIQUES	
• Présence d'un regard de collecte ? Non	
• Présence d'un té de visite ? Non	
• Eaux collectées : Ensemble des Eaux Usées	
• Ecoulement correct ? Oui	

La totalité des eaux usées domestiques est collectée vers une même filière d'ANC : **Oui**

- Si non, préciser leur destination :

	Eaux vannes (EV)	Eaux ménagères (EM)
Origine (préciser si nécessaire)	WC	Cuisine, Machine à laver et Salle de Bain
Collectées vers une filière d'ANC	Oui	Oui

> PRE-TRAITEMENT / TRAITEMENT PRIMAIRE

> Bac à graisse	
• Existence d'un bac à graisse ? Oui	
• Volume (m³): 0,20	
• Est-il accessible ? Accessible	
• Matériau du bac à graisse : Polyéthylène	
• Nature des eaux usées raccordées à la filière : Toutes les Eaux Ménagères	
• Présente-t-il des signes d'altérations ? Non	

> Fosse toutes eaux	
• Existence d'une fosse ? Oui	
• Est-elle accessible ? Accessible	
• Volume (m³): 3,00	
• Matériau de la fosse : Polyéthylène	
• Est-elle à moins de 10m d'une habitation ? Oui	
• Présente-t-elle des signes d'altérations ? Non	
• Nature des eaux usées raccordées à la filière : Ensemble des Eaux Usées	

> Préfiltre intégré	
• Existence d'un préfiltre ? Oui	
• Est-il accessible ? Accessible	
• Matériaux filtrant : Casetto en PE	
• Présente-t-il des signes d'altérations ? Non	

> Observations

Pas de dysfonctionnement constaté.

> SUIVI DE L'ENTRETIEN

	Fosse toutes eaux	Préfiltre intégré	Bac à graisse
	2010	2010	2010
Date dernière vidange/dernier entretien	2010	2010	2010
Justificatif de vidange/d'entretien ?	Non	Non	Non
Faut-il prévoir une vidange/entretien ?	Non	Non	Non
Vidange/Entretien réalisé(e) par une entreprise agréée ?	Non vérifiable	Non vérifiable	Non vérifiable
Nettoyage personnel ?	Non	Non	Non
Nom de/des entrepreneur(s)	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Commentaires	La fosse toutes eaux a été vidangée en 2010 mais on ne sait pas par qui.	Le préfiltre a été nettoyé en 2010 mais on ne sait pas par qui.	Le bac à graisse a été vidangé en 2010 mais on ne sait pas par qui.

> VENTILATION

> Ventilation Primaire

- Si oui, est-elle située en hauteur ? **Oui**
- Position : **Toit**
- Diamètre (mm) : **100**

Absence de ventilation

> Ventilation Secondaire

> Observations

Il manque la ventilation secondaire.

> TRAITEMENT SECONDAIRE

Tranchées d'épandage

> Information Générale

> Positionnement

- Est-il à plus de 5m de l'habitation ? **Oui**
- Est-il à plus de 3m de toute limite de propriété ? **Oui**
- Est-il à plus de 3m de tout arbre ? **Oui**
- Est-il à plus de 35 m d'un captage d'eau potable ? **Oui**

> Dimensionnement

- Linéaire totale (m) : **18**
- Nombre de tranchées : **2**
- Linéaire unitaire (par tranche) : **9**
- Capacité de traitement : **5 EH**
- Est-il significativement sous dimensionné ? **Oui**

Regard de Répartition	
• Existence d'un regard de répartition ?	Oui
• Est-il accessible ?	Accessible
• Signes d'altérations ?	Aucun
• Y a-t-il une stagnation d'eau ?	Non
• Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ?	Non
• La répartition des effluents est-elle correcte ?	Non
• Est-il positionné correctement ?	Oui
• Est-il raccordé correctement ?	Oui

Regard de Bouclage	
• Existence d'un regard de bouclage ?	Oui
• Est-il accessible ?	Accessible
• Signes d'altérations ?	Aucun
• Y a-t-il une stagnation d'eau ?	Non
• Y a-t-il un dépôt de matière en fond de regard ?	Non
• Est-il positionné correctement ?	Oui
• Est-il raccordé correctement ?	Oui

Observations	
Le regard de répartition a bougé. Ainsi, un drain est plus haut que l'autre et l'autre drain prend toute l'eau. De plus, le dispositif de traitement est significativement sous dimensionné.	

• Dysfonctionnements observés	Non
• Aménagement du terrain gênant pour le dispositif ?	Non

VOLET 3 : CONCLUSION DU SPANC sur le fonctionnement et l'entretien de l'installation

Problèmes constatés sur l'installation diagnostiquée	INSTALLATION SITUÉE EN ZONE A ENJEUX SANITAIRES OU ENVIRONNEMENTAUX		
	<input checked="" type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Enjeux sanitaires	<input type="checkbox"/> Enjeux environnementaux
<input type="checkbox"/> Absence d'installation	Non respect de l'article L 1331-1-1 du code de la santé publique <ul style="list-style-type: none"> Mise en demeure de réaliser une installation conforme dans les meilleurs délais 		
<input type="checkbox"/> Défaut de sécurité sanitaire : contact direct, transmission de maladies par vecteurs, nuisances olfactives récurrentes <input type="checkbox"/> Défaut de structure ou de fermeture des ouvrages constituant l'installation <input type="checkbox"/> Implantation à moins de 35 m en amont hydraulique d'un puits privé déclaré et utilisé pour l'AEP d'un bâtiment ne pouvant pas être raccordé au réseau public de distribution	Installation présentant un danger pour la santé des personnes Installation non-conforme (cas a) <ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 		
<input checked="" type="checkbox"/> Installation incomplète <input checked="" type="checkbox"/> Installation significativement sous dimensionnée <input checked="" type="checkbox"/> Installation présentant des dysfonctionnements majeurs	Installation non conforme (cas c)	Installation non conforme présentant un danger pour la santé des personnes (cas a)	Installation non conforme présentant un risque environnemental avéré (cas b)
	si vente travaux dans un délai de 1 an	<ul style="list-style-type: none"> Travaux obligatoires sous 4 ans si vente travaux dans un délai de 1 an 	
<input type="checkbox"/> Installation présentant des défauts d'entretien ou une usure de l'un de ses éléments constitutifs	Liste de recommandations pour améliorer le fonctionnement de l'installation		
<input type="checkbox"/> Installation ne présentant pas de défaut			

> CONCLUSION DE L'EVALUATION

Installation non conforme

Présentant un/des danger(s) pour la santé des personnes (cas a)

Présentant un/des risque(s) avéré(s) de pollution de l'environnement (cas b)

Travaux nécessaires pour supprimer les risques et/ou les dangers dans un délai de 4 ans

N.B. : Le propriétaire peut prendre l'initiative de réhabiliter l'ensemble de son installation, il devra soumettre son projet de réhabilitation au SPANC. Le maire peut raccourcir ce délai selon l'importance du risque, en application de l'article L 2212-2 du CGCT.

Installation incomplète

Installation significativement sous dimensionnée

Installation présentant des dysfonctionnements majeurs

Travaux nécessaires pour la mise en conformité de l'installation, à réaliser au plus tard dans un délai de 1 an en cas de vente :

Mettre en place une ventilation secondaire et un dispositif de traitement aux normes actuelles.

N.B. : La mise en conformité totale correspond à la réhabilitation de tous les éléments composant l'installation avec la possibilité de conserver les éléments existants conformes à la réglementation (cf. article 3 de l'arrêté du 27 Avril 2012 relatif au contrôle)

TECHNICIEN

Observations Générales :

Mettre en place une ventilation secondaire et un dispositif de traitement aux normes actuelles à réaliser dans un délai de 1 an en cas de vente. Merci de contacter le SPANC avant tout travaux.

Fait à : SAINT MARTIAL DE NABIRAT,

Le : 09/05/2023

Nom : Sébastien DARSE


Le : 09/05/2023
Mairie de Saint-Martial-de-Nabirat
141 - 05 53 23 10 23 - 141 - 03 05 20 17

AVIS COMMUNAUTE DE COMMUNES

AVIS: INSTALLATION NON CONFORME

Observations : Installation non conforme. Merci de contacter le SPANC avant tout travaux.

Fait à : SAINT MARTIAL DE NABIRAT

Le : 22/05/2023

Signature de l'autorité compétente : Vice-Président (en charge du SPANC) : Christian EYMERY



AVIS MAIRIE

INSTALLATION NE PRÉSENTANT PAS DE DÉFAUT

ABSENCE DE NON CONFORMITÉ - INSTALLATION PRÉSENTANT DES DÉFAUTS D'ENTRETIEN OU UNE USURE DE L'UN DE SES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS

INSTALLATION NON CONFORME

ABSENCE D'INSTALLATION

Observations :

Fait à : Castelnaud-la-Chapelle

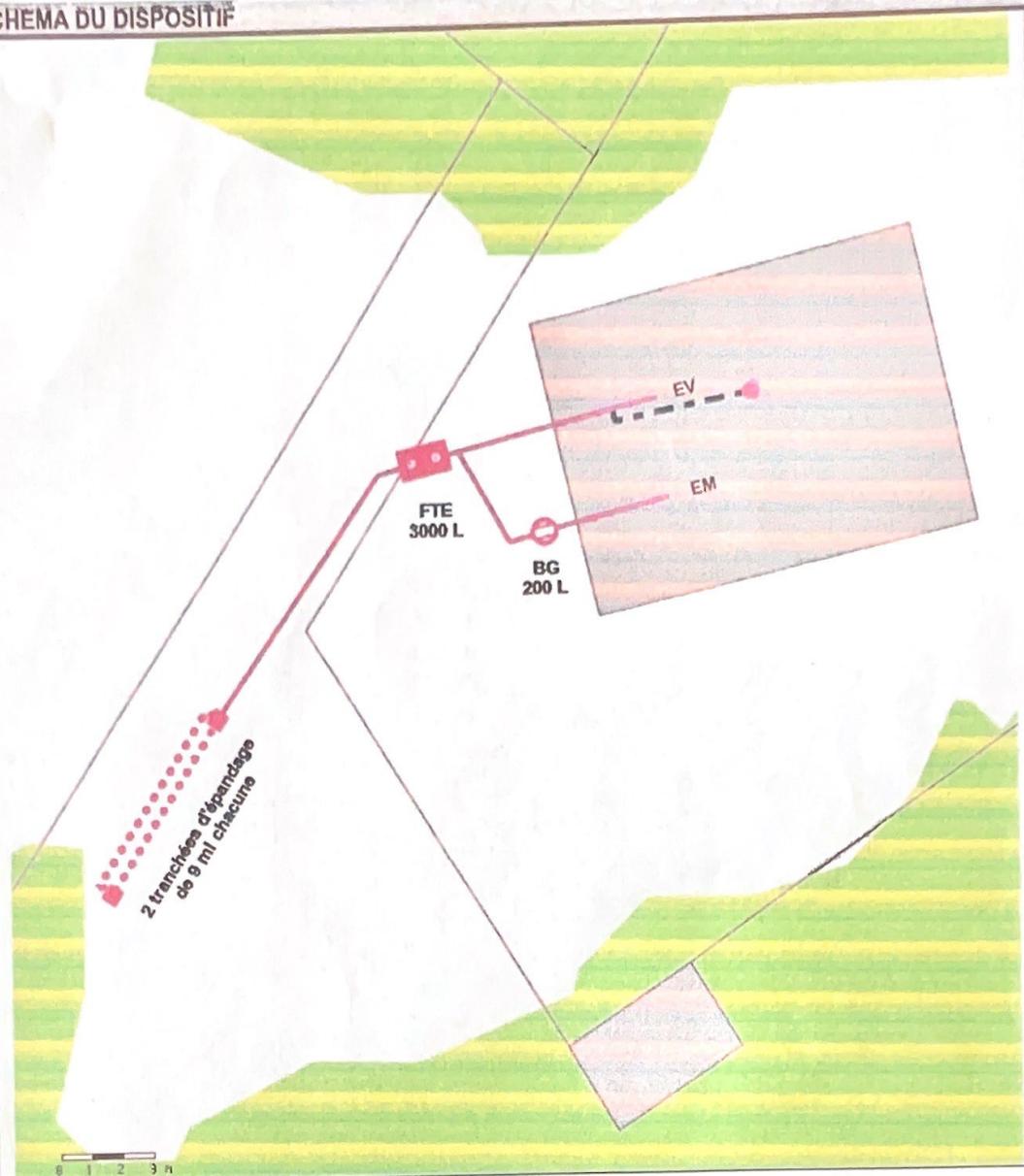
Le : 12/06/2023

Signature de l'autorité compétente : Le Maire, Daniel DEJEAN



Pour le bon fonctionnement de votre système, nous tenons à vous rappeler qu'un entretien régulier de votre dispositif d'assainissement est indispensable et obligatoire (art.15 de l'arrêté du 7 septembre 2009, fixant les prescriptions applicables aux installations d'assainissement non collectif). La vidange de la fosse est à réaliser quand les boues occupent 50% du volume utile, le nettoyage d'un pré filtre une fois par an et le nettoyage d'un bac à graisses tous les 6 mois. La vidange de la fosse doit pouvoir être justifiée (bon ou facture) lors de nos visites de contrôles. Article 160 de la LOI n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (1) (Grenelle 2 intitulé NOR : DEVX0822225L au journal officiel) stipule que : « En cas de non-conformité de l'installation d'assainissement non collectif lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente. »

SCHEMA DU DISPOSITIF



	Bac à graisse 200 L		Fosse toutes eaux avec préfiltre intégré 3000 L		Regard de répartition et de bouclage		Ventilation Primaire
	Canalisation eaux usées (gros diamètre)		Drain eaux usées		Ventilation		

Remarque: - Si un objet est barré comme ceci , alors cet ouvrage déclaré est inaccessible

- Schéma donné à titre indicatif

Référence dossier : 24086_AE0157_99123 / **Commune :** Castelnaud-la-Chapelle
Communauté de communes de Domme-Villefranche du Périgord